



Le budget 2017 pour la Ville de Persan a été voté lors du Conseil municipal du 9 décembre 2016.

## Repères :

Le budget est structuré de 2 parties (chacune composée de dépenses et de recettes):

- une partie fonctionnement: il s'agit des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, rémunération du personnel, services aux habitants, subvention aux associations, intérêts de la dette...);
- une partie investissement: elle correspond à la construction d'équipements publics, de travaux (voirie, éclairage...) et au remboursement du capital de la dette.

## Documents :

-  [Compte administratif \(principal\)](#)
-  [Compte administratif \(annexe assainissement\)](#)
-  [Budget primitif 2017](#)
-  [Budget assainissement 2017](#)
-  [Budget CCAS 2017](#)
-  [Budget supplémentaire 2017](#)
-  [Budget primitif 2018 Ville \(1/3\)](#)
-  [Budget primitif 2018 Ville \(2/3\)](#)
-  [Budget primitif 2018 Ville \(3/3\)](#)
-  [Budget primitif 2018 CCAS](#)
-  [Budget primitif 2018 Assainissement](#)

**Source URL:** <http://www.ville-persan.fr/article/budget>